

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

- C.C.B. : \* PLUI, \*CLECT , \*Accessibilité, \*TAP ;
- Finances :
  - \*Subventions aux Associations,
  - \*Autorisations de dépenses en Investissement avant le vote des budgets,
  - \*Régularisation des amortissements budget annexe et développement économique,
  - \*Loyer Boulangerie au 01/05/2017,
  - \*Redevance Orange ;
- Urbanisme :
  - \*D.I.A. ,
  - \*P.LU. : modification simplifiée et SAV,
  - \*Cité Piron : choix du notaire pour rétrocession de parcelles ;
- Projet : « Plassac, village de mosaïques » ;
- Questions diverses .

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guénais, Braud,  
MM.Gaudinière, Venancy, de Boissésou, Picard.

Absents excusés : Mme Germain, MM. Baudet (pouvoir à Mme Goutte), M. Girault.

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 février 2017, à 20 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance, fait l'appel des Conseillers, informe que Mme Duque, Adjointe à l'Urbanisme, sera désormais absente, ayant donné sa démission d'Adjointe et de Conseillère municipale. Cette démission a été enregistrée et validée par les services de la Sous-Préfecture. Le Conseil devra prochainement procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint à l'Urbanisme.

Le Compte-Rendu de la réunion du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire aborde le premier point de l'Ordre du Jour :

- C.C.B. :

Le Président sortant, M. Denis Baldès a été réélu à l'unanimité. Depuis le 1er janvier 2017, le périmètre de la C.C.B. s'est élargi, accueillant des communes de l'ex Canton de Bourg et de l'ex Canton de Saint-Savin.

\*P.L.U.I. : (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Lors de la réunion de la désormais C.C.B. agrandie (11/01/2017), il a été présenté un modèle de délibération, pour se prononcer pour ou contre le transfert des compétences à un regroupement Intercommunal.

Si moins de 25% des communes membres (soit 20% de la population) s'y opposent avant le 27 mars 2017, ce transfert concernant toute la gestion administrative, ne se fera pas. Beaucoup de communes ont voté contre, l'Association des Maires de Gironde, la Ville de Blaye, également... Certains bureaux d'études en Urbanisme ont voté pour. Mais la C.C.B., pour l'heure et dans les délais impartis, n'est pas prête à assumer ce transfert de compétences et a voté contre.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil : pour ou contre le transfert de compétences quant au P.L.U.I. ?

**Le Conseil, à l'unanimité, se prononce contre ( 10 voix contre, dont un pouvoir) .**

\*C.L.E.C.T. ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Cette Commission a pour mission la gestion financière (harmonisation des comptes, modalités de fonctionnement, politiques de solidarité financière, évaluation des transferts de charges. Une réunion aura lieu début mars et il faut élire des représentants pour Plassac.

Mme le Maire propose sa candidature comme Titulaire et celle de M.Gaudinière, déjà Délégué Communautaire, comme Suppléant.

**Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour , dont un pouvoir), pour chacune de ces deux candidatures.**

**\*Accessibilité :**

Mme le Maire indique que Mme Duque était la représentante de Plassac. Suite à la démission officielle de cette dernière, Mme Goutte propose la candidature de M.Venancy, qui a déjà travaillé sur le dossier d'accessibilité de l'école, Mme Guénais pensait au futur successeur de Mme Duque.

**Candidature de M. Venancy, approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\*T.AP.** : Cette question est supprimée de l'Ordre du Jour. Elle doit être débattue en Conseil d'Ecole (7 mars prochain), et soumise ultérieurement au Conseil pour validation.

- Finances :

**\*Subventions aux Associations :**

ASSOCIATIONS	2016	DEMANDE	2017
Amis Vieux Plassac	X	X	X
Ateliers du Mascaret	150,00 €	300,00 €	150,00 €
Chasse	150,00 €	300,00 €	150,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €**
Gospel	150,00 €	300,00 €	150,00 €**
Gym 33	150,00 €	350,00 €	150,00 €**
Move z Fun	150,00 €	X	X
Pétanque (V.C.A.P).	150,00 €	200,00 €	150,00 €**
Rats de Cave	150,00 €	X	150,00 €
Reflets de l'Estuaire	400,00 € *	X	150,00 €
Souvenir Français	70,00 €	X	X
Yoga	X	X	X
A.D.A.P.E.I	50,00 €	X	50,00 €
Harmonie de Berson	70,00 €	X	70,00 €**
Marathon	150,00 €	400,00 €	100,00 €
Paralysés de France	50,00 €	X	50,00 €
Restaurants du Coeur	150,00 €	300,00 €	150,00 €
Secours Catholique	150,00 €	300,00 €	150,00 €
Secours Populaire	150,00 €	X	150,00 €
Téléthon	250,00 €		150,00 €
	Associations	Plassacaises	.....
	Associations	Non Plassacaises	.....
X	Pas de somme versée	Pas de demande	Pas de somme versée
* Anniversaire de	l'Association	: somme versée	retroactivement

\*\* Comité des Fêtes : majorité pour 1 700€ ( 8 voix pour, dont un pouvoir et 2 qui ne prennent pas part au vote-Mmes Bernaud et Guénais).

\*\* Gospel: nombre d'adhérents en baisse ; majorité pour 150€ (8 voix pour, dont un pouvoir,

**1 voix contre -M. Gaudinière :100€- et Mme Braud qui ne prend pas part au vote).**

**\*\* Gym 33: majorité pour 150€ (8 voix pour, dont un pouvoir et 2 contre, Mme Barras et M. Picard).**

**\*\* Pétanque (V.C.A.P.): majorité pour 150€ (8 voix pour, dont un pouvoir et 2 abstentions-Mme Guénais et M. Picard)**

**\*\* Harmonie de Berson : majorité pour 70€ (7 voix pour , dont un pouvoir , 2 abstentions-Mme Bernaud et M . de Boissésou et... Mme Braud : 80€).**

Concernant les autres associations, **délibérations approuvées à l'unanimité de leur accorder les sommes proposées en Commission (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\*Autorisations de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets :** M. Venancy fait un prévisionnel de dépenses en Investissement, évoquées en 2016 et qui seront prises en compte sur les Budgets Primitifs de 2017 :

**\_ Achat d'une autolaveuse (pour salle polyvalente) : 1 975,02€ TTC ; (10 voix pour , dont un pouvoir).**

**\_ Aménagement des vestiaires des Services Techniques : création de vestiaires, douche, WC , lavabo et matériaux: 2 300,14€ ; (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\_ Budget Assainissement: 2 branchements avec Y sur Cité Piron, pour 2 nouvelles maisons à Lers ; environ 3 000€/branchement de moins de 10 m de longueur, mais ces 2 branchements-là totalisent 24 m de long pour un coût de 8 516,30€ HT ; (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\_ Budget Port: achat d'un nettoyeur autonome basse pression (compte 21, code 2153) : 2 248,16€ ; (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\_ Budgets Annexes : *Autorisation d'écritures comptables* de la ligne 1068 vers la ligne 28 132 pour la somme de 88 910 € ( bien non amorti depuis 1999 , de 2000 à 2016) concernant la construction de la Boulangerie ; (10 voix pour, dont un pouvoir pour autoriser ces écritures comptables) .**

*Loyer de la Boulangerie*: depuis le 1/9/2010, le montant du loyer était de 709,96€ HT. Le 6/04/2016, il est passé à 550€ HT . Les charges ayant augmenté et la vente étant irrégulière, le boulanger a demandé le maintien de 550€ HT pour 2017 ( en mai, il faudra réévaluer ce loyer qui repassera à 709,96€ HT ; (9 voix pour laisser le loyer à 550€ , dont un pouvoir, et une abstention-M.Picard-).

**\_ Redevance d'occupation du domaine public par Orange :778€ à percevoir par la Mairie ; (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\_ Vente du vieux tracteur orange , de marque « Renault » pour la somme de 1 100€,( au lieu de 1 200€) sans la batterie et avec un pneu à changer ; (10 voix pour, dont un pouvoir).**

M. Venancy signale que l'achat prévu d'un camion est repoussé ,en raison du dépassement de somme .

- Urbanisme :

**\*D.I.A** : 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner : - au Chai,

- Mme Faulonier

- 2 terrains à Piron,

- Rue Chardonnet (assainissement à vérifier)

**Délibérations approuvées chacune à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).**

**\* P.L.U. :**

Concernant la vente de l'ancienne mairie, un Agent immobilier et un particulier seraient intéressés, le précédent acquéreur potentiel ayant donné réponse négative. L'ancienne mairie étant un immeuble sujet à de gros travaux surtout concernant l'accessibilité et situé dans une zone UE, zone réservée à l'équipement, il n'est pas possible de faire des logements . Seule possibilité : demander un complément d'information de la zone UE, pour modification simplifiée et service après vente (Cabinet Metropolis), en vue de la considérer comme zone à modifier (vocation d'habitation).

Les Domaines estiment ce bien à 225 000€, le précédent acquéreur potentiel demandait 175 000 €,

l'Agence immobilière informe que l'estimation des Domaines est correcte, sans le terrain autour..

**Délibération approuvée à l'unanimité pour une modification simplifiée et le service après-vente (10 voix pour , dont un pouvoir) .**

**\*Cité Piron : choix du notaire pour rétrocession de parcelles :**

Demande d' Aquigestion de choisir Me Masson pour procéder à la rétrocession de parcelles.

**Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour , dont un pouvoir) pour le choix de Me Masson.**

**- Projet : Plassac, village de mosaïques :**

Emilie Baudrais, maître-mosaïste , invitée, vient présenter un projet pour Plassac : « PLASSAC, village-musée de mosaïques ». La Mairie sera porteuse de ce projet, pour bénéficier du maximum de subventions...Plassac, finançant à hauteur de 20%. ... pour deux mosaïques/an , créées par l'Atelier Babylon Mosaïc.

D' autres partenaires ont été sollicités :le service culturel du Conseil Départemental,(27%), le Pays de Haute Gironde,les Fonds Leaders Européens,(53%), l'Office de Tourisme de Blaye, les Amis du Vieux Plassac, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fondation de France...Ce projet, ser à long terme, puisque , dans un premier temps, il se fera sur 3 ans, à raison de 2 réalisations par an....puis s'inscrira dans la durée.

Une nouvelle délibération devra être réitérée chaque année.

Mme Baudrais sera bénévole pour monter le projet et rémunérée par les stagiaires (6 à 8 personnes et 45 heures de cours) qui viendront travailler pendant une semaine ( juillet) et une 2ème semaine(août) à l'atelier.

Les 2 mosaïques seront réalisées selon deux techniques différentes :

La première, avec le concours d'un céramiste, aura comme thème « le patrimoine végétal de la Haute Gironde », avec inclusions de végétaux mosaïque/céramique, recueillis sur le territoire et proposera un paysage en verticalité.

La seconde, avec le concours d'un vitrailiste (techniqueTiffany)sur « les reflets de l'Estuaire »,comportera des morceaux plus petits, propices à la construction de volumes moindres d'aspect plus élégant, et offrira un tableau en horizontalité.

Ces œuvres collectives seront implantées, dans le village, dans des lieux définis entre créatrice et Mairie(mur du Musée gallo-romain et près des Tennis). D'environ 1m sur 1m, elles seront installées sur des supports, résistant aux intempéries et aux brigandages, et créeront un parcours artistique en rapport avec les mosaïques de la villa gallo-romaine.

Plassac fédèrera des gens reliés à leur territoire, investis dans leur village, dans un but touristique et artistique, mais aussi artisanal et culturel.

Plus tard, l'idée de lancer un financement participatif, viendra avec la création d'une Association.

Avec une communication active sur les réseaux sociaux, une publicité parlante sur flyers et dans la presse locale, un partenariat efficace de l'Office de Tourisme de Blaye, des participations d'élèves et d'établissements scolaires, le projet a toutes les chances de se concrétiser.

Mme Baudrais va se charger des demandes de devis auprès des fournisseurs italiens.

La Mairie sera propriétaire des œuvres et les entretiendra, et Mme Baudrais, en sera la seule propriétaire artistique et culturelle, se réservant le choix des tableaux, couleurs et matériaux.

Les logos des partenaires co-financeurs devront figurer sur les panneaux.

Mme le Maire demande au Conseil son avis.

**Délibération pour Plassac d'être porteur de projet, selon les modalités ci-dessus, approuvée à l'unanimité (10 voix pour , dont un pouvoir) .**

**-Questions diverses :**

**Mme le Maire** fait part d'une invitation à l'inauguration de la Cité de la Tonnelle, par E.D.F , le vendredi 12 mai 2017, de 11heures à midi ; les fournitures de bouche nous étant offertes.

**Mme le Maire** informe les élus d'une réunion avec le C.A.U.E., le 21 mars à 9 heures. Avant le 21 mars, il faut faire une lettre pour rédiger la réponse à faire.

**Elle** lit une lettre de remerciements des Restaurants du Coeur, quant à la participation de Plassac.

**Elle** avise les élus qu'un courrier collectif des riverains de la Place du Souvenir, a été reçu , demandant un rendez-vous, concernant le nombre de voitures autorisées à stationner( réduit à 6 places seulement). Les riverains estiment avoir été mis devant le fait accompli, sans avoir été avertis. Un courrier aurait pu être distribué dans les boîtes aux lettres.

**Une maison neuve** semble ne pas être raccordée correctement à l'assainissement (S.I.E.P.A); un modèle de lettre va être envoyé.

**Le 22 mars**, ce sera l'Assemblée Générale des Maires, où les Maires présenteront un manifeste concernant les Elections Présidentielles et les principes à respecter.

**M. Picard** fait remarquer que le radar pédagogique est souvent en panne. La camionnette a le pare-brise non conforme ;le camion n'a pas subi un contrôle technique satisfaisant et doit passer une contre-visite. Les barrières devant le musée archéologique ne sont pas belles.

**Mme Barras** s'étonne de la route fendue aux palplanches ; une lettre recommandée va être envoyée à M. Rédate.

**M.de Boisséson** demande les travaux à faire pour les travaux de l'église : ils vont être nettoyés, et refaits pour ceux cassés, après démontage. Une entreprise spécialisée est chargée de ces travaux .

**Mme Braud** a participé à un exercice de mise en sécurité à l'école, exercice d'alerte-intrusion terroriste. Tous les élèves ont bien réagi, poussé les bureaux, se sont cachés sous les tables et derrière les portes d'armoires. Quelques remarques cependant...Les enfants doivent être plus silencieux, les stores se sont couincés et le côté cour n'a aucun rideau occultant.

Une stagiaire , diplômée du B.A.F.A, est à l'école de mi-janvier à mi-avril, sous la tutelle de Mme Braud, qui n'est pas satisfaite du comportement ni de la prise d'initiative de cette jeune fille. Elle doit rencontrer le formateur de stage et voir si la convention passée peut être cassée.

Mme Goutte annonce la prochaine réunion de conseil : lundi 27 février à 20heures, pour élire un nouvel adjoint.

La secrétaire de séance,

M.C Braud.